

LES RAISONS DE MA DEMISSION DU CCME

Par Abdou MENEHBI Démissionnaire de CCME

Dernièrement, j'ai annoncé ma démission en tant que membre du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), mis en place officiellement il y'a de cela plus de cinq ans, le 21 décembre 2007. Au même moment, l'engagement était pris d'en donner avec détail, les raisons sous peu. Cet engagement se concrétise aujourd'hui.

Je dois en effet aux décideurs, aux acteurs associatifs de la diaspora marocaine, aux compagnons de route et amis, aux militants des droits humains ici et là-bas, aux divers responsables du secteur migratoire au Maroc, des partis politiques, des syndicats, aux parlementaires et à l'opinion publique marocaine en général, les explications nécessaires à la prise de ma décision, qui a été mûrement réfléchie.

LA RESPONSABILISATION DEMOCRATIQUE

Forcé à l'exil du Maroc durant la période des années de plomb, mon action, initiée fondamentalement d'abord au KMAN, a toujours été menée dans le cadre des associations démocratiques de l'émigration marocaine et de leur histoire riche en engagements et actions en matière politique, sociale, culturelle et économique au profit de la société marocaine et ce, pour l'intérêt de tous les citoyens marocains, où qu'ils se trouvent.

L'amnistie générale, décrétée en 1994 et les réformes en termes de droits de l'homme, entreprises durant cette période et qui se sont intensifiées depuis le règne de S.M le Roi Mohammed VI, ont été un puissant stimulant de réconciliation avec notre pays et de rétablissement progressif de la confiance.

En particulier, l'accueil a été très favorable à la rénovation de la Moudawana, à la réforme substantielle du code de la nationalité, ainsi qu'à l'initiative de l'IER et ses recommandations, qui ont touché certaines des questions concernant les émigrés marocains, liées à la nécessité de leur restituer leur dignité et de leur reconnaître leur citoyenneté pleine et entière, sans amputation aucune.

C'est dans ce climat de changement et d'ouverture, notamment sur les citoyens marocains à l'étranger, que j'ai eu l'honneur de figurer parmi les 37 personnes nommés au Conseil de la communauté marocaine à l'étranger.

Depuis cette date, et tout en continuant à militer localement aux Pays-Bas à travers le Centre Euro-Méditerranéen Migration et Développement (EMCEMO) basé à Amsterdam, et au niveau du tissu associatif démocratique des citoyens marocains à l'étranger, par le biais de diverses plateformes dont « *Daba 2012* », « *Réseau marocain transnational* ».

Migration et Développement », mon adhésion à la mission du CCME a été totale et sans équivoque.

Le principe moteur qui m'a guidé au niveau du Conseil, est la « responsabilisation démocratique » au travers du triptyque suivant :

- Evaluer les politiques publiques marocaines et émettre des avis consultatifs susceptibles d'en améliorer l'efficacité des citoyens marocains à l'étranger, en particulier les groupes vulnérables;
- Réfléchir sur les modalités d'amplification de la participation des Marocains de l'étranger au développement politique et démocratique, économique, social et culturel du Maroc;
- Assurer une fonction de vigilance prospective sur les évolutions de l'émigration, des débats qu'elle suscite tant au Maroc que dans les pays de résidence et au sein des instances internationales.

DEUX AVIS CONSULTATIFS PRIORITAIRES

En tant que membre délibérant du CCME et rapporteur de son groupe de travail « *Citoyenneté et participation politique* », mon engagement a été total pour la réussite de cette expérience participative, en contribuant modestement, mais avec beaucoup de conviction et de détermination, notamment à la préparation d'avis consultatifs liés aux attributions de notre commission, qui sont une trilogie : citoyenneté, participation politique, et futures composition et compétences du Conseil.

Il s'agit en particulier d'un avis consultatif sur les procédures concrètes et les modalités pratiques de participation des citoyens marocains à l'étranger aux élections législatives, à partir des pays de séjour, leur permettant d'être représentés à la Chambre des Représentants à Rabat, conformément aux décisions annoncées dans le discours royal fondateur du 6 novembre 2005, mais dont l'application avait été retardée en raison de la peur des résultats des urnes, par le biais du communiqué du 16 juin 2006 du ministère de l'Intérieur et des partis de la majorité gouvernementale de l'époque, instituant la démarche dite progressive ou graduelle, mais qui n'a pas bougé du tout depuis cette date, en raison notamment de l'activisme et du « *vêto* » des responsables du CCME, comme nous le verrons tout ou long de la présente analyse.

Le second avis consultatif, devait concerner la conception du futur CCME, dans la mesure où le Conseil mis en place le 21 décembre 2007, avec la nomination de 37 membres seulement sur les 50 prévus, l'a été sur la base d'une période transitoire de quatre ans.

OBSERVATIONS PRELIMINAIRES CENTRALES

Malgré les efforts louables déployés par les membres du groupe de travail, aucun des avis précédents n'a pu être présenté. Sur cet échec en matière d'obligation de résultats, deux observations préliminaires centrales sur lesquelles nous reviendrons plus amplement au niveau des raisons fondamentales, s'imposent.

La première observation renvoie au fait que les dysfonctionnements constatés au niveau du Conseil, ne sont pas de simples erreurs de jeunesse de l'institution, mais constituent la résultante de calculs et de comportements précis, suivis à dessein dans le cadre d'une stratégie déterminée.

Il s'agit de l'opposition systématique de la présidence du CCME et des membres de sa direction en général, à toute représentation parlementaire réelle des citoyens marocains à l'étranger à partir des pays de séjour et à toute participation démocratique à ce Conseil. Au mépris de l'obligation de réserve à laquelle ils sont tenus, ces responsables n'ont cessé, à travers divers arguments fallacieux, de décrédibiliser et de délégitimer publiquement l'exercice effectif par les citoyens marocains à l'étranger, de leurs droits politiques par rapport au Maroc. Ce faisant, ils ont donné une piètre image de l'institution consultative, chargée normalement de présenter à Sa Majesté le Roi un avis, après les consultations indispensables et le débat interne au Conseil, couronné par les délibérations de son assemblée plénière.

La seconde observation centrale, renvoie aux manœuvres dilatoires, ainsi qu'au travail systématique d'obstruction et de sape des efforts de la Commission Citoyenneté et participation politique par les trois membres de la direction du Conseil (président, secrétaire général, directeur) et de la compromission leurs deux conseillers qui se sont succédés.

Le mémoire urgent adressé le 31 juillet 2009 au Président du CCME par cinq membres du groupe de travail « *citoyenneté et participation politique* », est le reflet de cette crise de gestion et de fonctionnement du CCME, perceptible déjà à l'époque, et qui n'a fait qu'empirer par la suite. Pour des raisons de clarté et de transparence, voici le texte intégral de ce mémoire, qui précise une série de graves dysfonctionnements, et dont une copie est parvenue en son temps, au Cabinet Royal.

MEMOIRE URGENT

A L'ATTENTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE MAROCAINE A L'ETRANGER

Rabat

Rappelant notre position constante de ferme soutien à la création du Conseil de la communauté marocaine l'étranger (CCME), que nous considérons comme un grand acquis, un cadre adéquat à l'étude des multiples questions liées à la situation et au futur des émigrés marocains, ainsi qu'un instrument de réalisation d'une communication authentique avec les émigrés et de réponse positive à leurs attentes et aspirations;

Nous inspirant de l'esprit et de la philosophie des discours royaux historiques du 6 novembre 2005 et 6 novembre 2006, et ayant la ferme volonté de contribuer à la réalisation des décisions royales fondatrices d'une démarche nouvelle envers les citoyens marocains à l'étranger, et de traitement de leurs affaires, qui suppose leur nécessaire implication dans la vie politique marocaine;

Saisissant l'opportunité de cette étape qui nous sépare de près de deux ans de la création du CCME, avec la pause de réflexion qu'elle implique et le nécessaire débat serein et responsable qu'elle nécessite autour de l'expérience acquise et de ses perspectives d'avenir;

Ayant la volonté de dynamiser le rôle de cette institution dans le cadre général de l'environnement migratoire;

- Prenant en considération toutes ces données et d'autres, nous, signataires du présent mémoire à l'adresse du Président du CCME, le faisons en notre qualité de membres du groupe de travail sur la citoyenneté et la participation politique relevant du CCME, pour interpeller la présidence du conseil sur les faits suivants:
- Persistance non compréhensible de la présidence du CCME dans l'ignorance de la revendication très ancienne de l'émigration concernant le droit des citoyens marocains à l'étranger à la participation politique, comme condition de leur exercice de la citoyenneté pleine et entière par rapport au Maroc, et refus d'inscrire cette question dans les sondages d'opinion concernant leurs attentes et aspirations, alors que celles-ci ont été prises en considération dans les discours royaux et dans le dahir portant création du CCME.
- Remise en cause par le Président du Conseil de tous les points d'accord auxquels ont donné lieu les travaux du groupe de travail "citoyenneté et participation politique" du 11 octobre 2008 qui ont débouché sur l'adoption, en sa présence, du plan d'action du groupe de travail (voir P.V ci-joints). Il en est de même de l'abandon par la présidence du Conseil de toutes les conclusions des séminaires internes de Daiet Erroumi des 16 et 17 mai 2009, ainsi que des conclusions de la réunion de notre groupe de travail du 16 Juin 2009 (voir P.V ci-joints). Ajouter à cela son refus catégorique de discuter des propositions des membres de notre groupe de travail, en particulier celles liées à la participation politique à partir des pays d'accueil. Même attitude négative concernant la feuille de route présentée par le rapporteur du groupe de travail 18 Juillet 2009 (voir P.V ci-joint).
- Non respect par la présidence du CCME de l'autonomie de fonctionnement du groupe de travail et imposition au groupe du conseiller du Président. Ce conseiller a manifesté dès le début, et notamment lors du séminaire international organisé par le CCME les 3 et 4 mars 2009, ainsi que lors de la discussion liée à la préparation des documents concernant les futures consultations, une attitude très rigide, un parti-pris personnel flagrant et l'absence d'ouverture d'esprit, refusant toute idée de participation politique des citoyens marocains à l'étranger à partir des circonscriptions législatives de l'étranger. Cette démarche est en porte à faux avec l'avis des membres du groupe de travail, en totale contradiction avec les attentes de la communauté marocaine à l'étranger et s'appuie sur une lecture erronée du discours royal.

- Non respect des échéances arrêtées et remise toujours à plus tard par la présidence du CCME et opposition systématique à toutes les initiatives du groupe de travail tendant à la préparation du projet d'avis consultatif à discuter et à adopter par l'assemblée générale du CCME, en vue de sa proposition à Sa Majesté le Roi, à l'horizon de décembre 2009.

Voilà pourquoi,

- Nous demandons le nécessaire respect par le Président du CCME des points d'accord auxquels est parvenu le groupe de travail citoyenneté et participation politique, comme plateforme pour les consultations et basés fondamentalement sur l'intégralité des trois axes suivants:

- 1- Composition future du CCME
- 2- Participation aux élections parlementaires
- 3- Représentation dans les institutions nationales

- Nous invitons le Président du CCME au respect des prérogatives du groupe de travail, à lever la tutelle excessive et tatillonne sur les activités de ce dernier, à fournir au groupe les moyens nécessaires de travail et à respecter sa marge d'autonomie.

Monsieur le Président,

Dans l'attente de votre réponse écrite, nous considérerons votre prise en compte positive et responsable de ce mémoire urgent comme le signe de rupture avec les aspects négatifs qui prévalent jusqu'à maintenant, et un signal fort en notre direction, nous permettant de continuer à adhérer activement à l'action au sein de notre groupe de travail en particulier, et du CCME en général.

Veillez, Monsieur le Président, agréer l'expression de notre profond respect et considération.

Asilah, le 29 Juillet 2009

Signataires:

Hamid BICHRI Mohamed FARSSI Abdou MENEHBI Mohamed MOUSSAOUI Kamal RAHMOUNI

Tous membres du groupe de travail "*citoyenneté et participation politique*" relevant du CCME.

Or ce mémoire urgent n'a jamais eu de réponse concrète. Au lieu de tirer les enseignements adéquats des dysfonctionnements et des mauvaises pratiques constatées et contestées, le président a préféré geler le fonctionnement du groupe de travail durant près d'un an et demi.

LA PERISISTANCE D'ENGAGEMENTS ILLUSOIRES

La reprise des travaux de la commission citoyenneté et participation politique, n'a eu lieu qu'à partir du 13 novembre 2010. Lors de cette réunion et sur la base du règlement intérieur tatillon et asphyxiant du Conseil, le président n'a pas manqué de rappeler que les membres sont tenus de limiter leur liberté de parole à l'extérieur du Conseil.

Au lieu d'encourager la communication et l'échange avec les citoyens marocains à l'étranger pour nourrir le débat interne, il voulait ainsi empêcher les membres de discuter dans d'autres cadres des mêmes thèmes et d'avoir des opinions personnelles sur les questions débattues au sein du groupe de travail.

Une seconde réunion du même groupe de travail, a eu lieu à Rabat le 10 décembre 2010 et une troisième à Bruxelles le 17 décembre 2010, pour préciser le plan d'action du groupe, déterminer les modalités concrètes de l'exécution de sa feuille de route, avec un calendrier précis. Des engagements furent pris par la présidence pour rattraper le temps perdu, donner les moyens de travail au groupe et respecter le plan de travail de celui-ci en termes notamment d'organisation des consultations nécessaires pour la formulation des projets d'avis consultatifs, à délibérer et à adopter dans le cadre de l'assemblée plénière du CCME.

Par ailleurs, au niveau de l'instance de coordination dont j'étais membre avec les autres présidents et rapporteurs des groupes de travail, la réunion de coordination du 11 décembre 2010 à Rabat, avait décidé que l'année 2011 serait une année de bilan, de capitalisation de données et de clôture de plusieurs dossiers encore en chantier, par la présentation d'avis consultatifs dans divers domaines : offre culturelle pour les MRE, saisonnières agricoles marocaines à l'étranger, la question des mineurs marocains à l'étranger, l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine aux enfants de MRE, les compétences marocains à l'étranger, le code de la famille et les MRE etc. . . Or tous ces engagements vont s'avérer illusoire, et le désenchantement s'est réinstallé à nouveau.

Concernant les thématiques liées à la citoyenneté et la participation politique, le tout devait être « couronné » par un séminaire interne de l'ensemble des membres du Conseil, les 19 et 20 février 2011. Or au lieu que cela se fasse comme convenu, sur la base d'un document préparé par le groupe citoyenneté, le séminaire s'est transformé en séances « catharsis », chacun donnant son sentiment sur les problèmes que connaît le CCME et comment il (ou elle) envisage la participation et le futur conseil. . . On est revenu ainsi aux vieilles habitudes dénoncées dans le Mémoire au président du 31 juillet 2009. Chasser le naturel, il revient au galop !

Au lieu de résoudre réellement un problème et d'appliquer les décisions prises, la présidence préfère convoquer un séminaire interne fermé, même aux membres observateurs du CCME et où tout est informel, n'ayant rien des prérogatives d'une assemblée générale : contrôle de l'action passée, discussion et adoption du budget, adoption d'un plan de travail, discussion et adoption d'avis consultatifs, de rapports stratégiques.

La feuille de route sur les consultations à mener concernant le futur Conseil et la participation politique ne devait être arrêtée, selon la décision prise le 20 février 2011, qu'après la poursuite du débat général en séminaire interne fixé au 30 avril 2011.

SUJETS INDESIRABLES

L'observation montre ainsi que la présidence du CCME, avec la connivence des deux autres membres de la direction du Conseil et de ses conseillers, a toujours cherché non pas à rattraper le temps perdu, mais à en perdre d'avantage et à écarter, de l'agenda du Conseil, le sujet indésirable de la démocratisation du CCME et de la participation politique des citoyens marocains à l'étranger. Alors que, dans sa première mouture transitoire de quatre ans, qui devait se terminer le 20 décembre 2011, le CCME se devait normalement d'achever le travail de consultation de l'ex CCDH, avec en particulier le milieu associatif de la communauté marocaine résidant à l'étranger, les partis politiques, les syndicats et la société civile au Maroc. L'objectif étant de formuler des suggestions concernant la conception du futur CCME et l'implication des citoyens marocains à l'étranger dans la gestion de la chose publique au Maroc !

Entretemps, le discours royal fondateur du 9 mars 2011 a bouleversé la donne et constitué une bouée de sauvetage pour les responsables du CCME, qui se focaliseront uniquement sur le débat des réformes constitutionnelles, et leur ont permis, à travers des activités menées par le Conseil, de glisser insidieusement leur vision anti-démocratique, comme nous le montrerons plus loin.

Certes, un séminaire interne déjà programmé, eut lieu le 31 mars 2012 sur la base suivante : « *Après quatre années de fonctionnement et dans la perspective de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles concernant tant notre Conseil que l'immigration, il est temps de procéder à un bilan de notre action et à une réflexion sur l'avenir* ».

En fait, non préparé méthodiquement, rien de palpable n'est à retenir de cette rencontre.

Un autre séminaire interne eut lieu les 28 et 29 avril 2012, qui fut centré sur la préparation d'un séminaire international sur le thème « *Réformes constitutionnelles, immigration et citoyenneté* ». Le projet était conçu de la manière suivante : « *le groupe citoyenneté et participation politique, inscrit cette rencontre dans le cadre du processus de réflexion initié depuis sa création. Réflexion menée autour des différentes formes de participation citoyenne des communautés marocaines à l'étranger* ».

Cette rencontre devait être l'aboutissement de trois initiatives :

- un questionnaire ouvert faisant office de forum de discussion à travers un site spécial ;
- une consultation par e-mail, adressé à un large échantillon de Marocains du Monde ;
- les rencontres organisées dans les pays de séjours.

En fait, le forum de discussion n'a jamais été ouvert et l'utilité même du séminaire international a été mise en question, puisque la commission consultative de réforme de la constitution, installée par le Roi le 10 mars 2011, avait déjà terminé son travail et que le Roi avait déjà, le 17 juin 2011, livré les grandes lignes de la réforme constitutionnelle, à soumettre à référendum le 1er juillet 2011.

Cependant, lors de cette période de préparation de la révision constitutionnelle par la commission spéciale, qui regroupait notamment dans sa composition le président du CCME, force est de constater que sur le volet citoyens marocains à l'étranger, cette participation a joué le rôle de juge et partie.

LA PRESIDENT DU CCME, JUGE ET PARTIE

Plus que cela, au même moment, des documents élaborés par le CCME, inspirés notamment de la démarche très contestée qui avait prévalu lors du séminaire international du CCME organisé à Rabat les 3 et 4 juin 2009 et ayant regroupé les Conseils et organismes de l'émigration dans le monde, ont été envoyés pour « *sensibilisation* » aux acteurs politiques, syndicaux et de la société civile. L'objectif était de décrédibiliser et délégitimer les demandes citoyennes de participation parlementaire au Maroc des citoyens marocains à l'étranger, à partir de circonscriptions électorales législatives de l'étranger.

Ainsi en est-il du document de 22 pages intitulé « *Représentation et participation politique des citoyens marocains à l'étranger : Etat des lieux des expériences nationales. Modalités et limites* », qui fut également soumis comme document pour le séminaire international de Casablanca, du 18-19 juin 2011.

On y insiste sur les problèmes logistiques pour s'opposer à la participation; sur le fait que cette participation électorale dans le pays d'origine est un frein à l'intégration dans les pays d'installation; sur le constat que la double (voir triple) allégeance nationale pouvait susciter des positions contradictoires et un problème de loyauté. En conclusion, le message principal est de dire que « *la participation politique des expatriés pose à la fois des questions majeures quant aux équilibres politiques intérieurs (!!!) et de mise en application (déroulement des campagnes, établissement des listes électorales, découpage des circonscriptions juridiction de contrôle des scrutins, conflits de législations, etc. . .) et d'une justice et d'une égalité entre citoyens* ».

Le « *lapsus* » est révélateur de la peur bleue des résultats des urnes à l'étranger sur l'équilibre parlementaires interne, avec la crainte obsessionnelle des votes « *barbus* » ou « *voilés* » !

Voilà donc, dans quel sens on poussait les divers acteurs politiques, syndicaux et ceux de la société civile, à orienter leurs mémoires remis à la commission consultative de réforme de la constitution sur le chapitre lié aux droits politiques des Marocains résidant à l'étranger. Cette offensive « *idéologique* » devait avoir également pour objectif de faire (plus tard) une lecture étriquée et non démocratique des dispositions de la nouvelle constitution, concernant le droit de vote et d'éligibilité des citoyens marocains à l'étranger.

Ainsi, en marge de ce séminaire international, Driss Ajbali, directeur-coordonateur général du CCME, déployait dans l'hebdomadaire casablancais « *Actuel* » n°99 du 17 au 24 juin 2011, le plaidoyer suivant. Pour lui, la représentativité dans l'une des deux chambres est loin d'être évidente. Les partisans de cette représentation « *sont très peu nombreux* » et « *s'accrochent religieusement au discours royal de 2005* », « *Je vois mal un immigré qui vit à Paris ou à Abu Dhabi devenir parlementaire et partant, se couper de la réalité qu'il est censé défendre. Et je suis hostile au fait que les gens qui ne payent pas les impôts et qui ne subissent pas les affres du budget, puissent voter* ».

Par ailleurs « *et en dehors de l'argument technique, pourquoi allons-nous créer une circonscription à Benguerir pour des centaines de milliers de personnes et une autre en Asie pour 6000 ou 7000 personnes. Il y a là, le risque d'une inégalité citoyenne* ».

Pour Ajbali, précise la revue qui cite les propos de l'auteur, « *la participation politique ne peut être résumée en un mandat parlementaire. Et tous ceux qui veulent devenir députés aujourd'hui ont le même profil : ils ont échoué dans leur projet de vie et d'intégration dans les pays de résidence. Ils veulent se notabiliser sur le dos des Marocains* » (!!!)

Cette position rappelle étrangement les propos de Driss El Yazami, dévoilés par une cassette vidéo diffusée fin novembre 2008 sur YouTube. En effet, lors d'une conférence donnée à la mi-novembre 2008 à New-York, dans le cadre d'une ONG de Marocains aux USA, la revendication du droit à l'éligibilité parlementaire des citoyens marocains à l'étranger, a été considérée par le président du CCME comme une revendication « *purement personnelle et égoïste* », renvoyant aux « *intérêts personnels de certains* »

Le jour même du séminaire international à Casablanca, le secrétaire général du CCME, Abdallah Boussouf, répondait à ceux qui interprétaient l'article 17 du projet de constitution comme donnant la possibilité d'être éligible à la Chambre des Représentants à partir également des pays de résidence, sous réserve du contenu de la loi électorale qui devait suivre, que cette interprétation était de la « *pure surenchère politicienne* » (!)

Le « *lobbying* » des responsables du Conseil allait se poursuivre, puisque les dispositions pratiques prévues par la loi électorale peu de temps après, retenaient la nécessaire candidature au Maroc et pour le vote au Maroc, il y'eut la mise en place de la procuration pour ceux qui ne pouvaient pas être au Maroc, le jour du scrutin.

On connaît l'échec cuisant de cette formule inique et désastreuse.

Quelques mois plus tard, lors d'une table ronde organisée par le CCME au Salon International de l'Édition et du Livre » à Casablanca, le 15 février 2012, Driss El Yazami, président du CCME, déclarait que si on veut à l'avenir permettre aux Marocains résidant à l'étranger d'être éligibles comme députés à partir des pays de résidence, la nécessité de modifier la Constitution, en particulier son article 17, s'impose !

Pour n'avoir pas fonctionné normalement, les cinq autres groupes de travail n'ont pu également, pour diverses raisons, présenter ne serait-ce qu'un avis consultatif à eux tous. Il s'agit de commissions qui couvrent pourtant de vastes champs de préoccupations liées aux problèmes, aux attentes, et aux aspirations des Marocains résidant à l'étranger au plan économique, social, culturel, éducatif, administratif, culturel et bien d'autres dimensions.

Rappelons l'intitulé de ces groupes de travail :

- droits des femmes et nouvelles générations,
- cultures, éducations et identités,
- administration, droits des usagers et politiques publiques,
- compétences scientifiques, techniques et économiques pour le développement solidaire,
- cultes et éducation religieuse.

DYSFONCTIONNEMENTS DIVERS

Au total, la mission consultative du CCME n'a nullement été assurée, alors que ses responsables ont l'obligation de résultat. Il en est de même de la fonction prospective, avec la nécessité de présenter un rapport stratégique tous les deux ans, alors qu'aucun rapport n'a été préparé.

Précisons ici, qu'il est totalement faux de prétendre que ces avis et rapports ont été présentés, mais que seul le Cabinet Royal peut rendre public leur contenu. En réalité, rien n'a été fait, et si ces avis avaient été préparés, ils l'auraient été par les groupes de travail concernés du Conseil et adoptés par l'assemblée plénière du Conseil, après discussion et délibération. Les rapports stratégiques doivent également être adoptés en assemblée plénière.

Or, en violation flagrante du dahir portant création du Conseil, en dehors de l'assemblée plénière de lancement, qui a eu lieu les 5 et 6 début juin 2008, aucune assemblée générale annuelle n'a été organisée. Ainsi, il n'y a eu ni rapport d'activité annuelle, ni rapport financier annuel, pourtant obligatoires. Pourtant, malgré plusieurs demandes expresses de divers membres du Conseil de tenir l'assemblée générale pour avancer dans l'action et régler toute une série de problèmes organisationnels, aucune plénière n'a été convoquée. La raison souvent invoquée par la présidence, est le fait qu'elle était toujours dans l'attente de l'autorisation préalable du Cabinet Royal, conformément au dahir. . .

Par conséquent, ni avis consultatif, ni rapport stratégique, ni assemblée générale annuelle, ni rapport d'activité, ni rapport financier annuel, alors que maintenant, le budget est de 49 millions de dirhams par an, sans que par ailleurs, le Parlement ne puisse exercer son travail de contrôle financier, suite au refus obstiné de la présidence de se plier à la demande d'audition parlementaire. Au-delà des prétextes juridiques de l'autonomie ou de l'indépendance du CCME, la raison profonde est que les

responsables du Conseil, au-delà de certaines activités culturelles, de colloques et d'édition de livres, n'ont toujours pas un bilan sérieux et crédible à présenter, s'agissant des missions centrales du Conseil !

COUP DE SEMONCE DU PARLEMENT

Cette situation de blocage a failli faire perdre au CCME 40 millions de dirhams de son budget pour 2013, en ne lui laissant que 9 millions de dirhams. L'amendement déposé en commission des Finances de la Chambre des Représentants par les députés de la majorité, lors de la discussion en novembre 2013 du projet de loi de finances 2013, était motivé comme suit, par écrit, dans le document officiel traduit de l'arabe :

« *ABSCENCE DE TRANSPARENCE DANS LA GESTION FINANCIERE DE L'INSTITUTION CCME* ».

Des interventions pressantes externes de dernière minute, ont évité ux dirigeants du Conseil, de subir cet affront.

Suite à ce coup de semonce du Parlement marocain aux responsables du CCME, un des membres de ce Conseil, dont, par déontologie, nous tairons le nom pour ne pas l'impliquer personnellement, a attiré par écrit l'attention du président du CCME, ainsi que celle du secrétaire général, les invitant à convoquer d'urgence une assemblée générale de l'institution, qui n'avait pas eu lieu depuis quatre ans !

Voici de larges extraits de cette alerte, en date du 26 novembre 2012, à laquelle référence à été faite par ailleurs dans une lettre ouverte au président du CCME, datée du 6 février 2013.

« Si nous sommes arrivés à cette situation c'est parce qu'il y a un dysfonctionnement total de notre conseil sur tous les plans. Il se pose le problème de l'efficacité et du fonctionnement collectif: le président ne se conforme pas aux orientations du Dahir, du règlement intérieur, des recommandations des séminaires internes, ni même des conclusions des réunions de groupes....

Tout cela s'est traduit par la rétention d'informations, des problèmes relationnels genre celui qui n'est pas d'accord s'en va, l'absence d'organisation de réunions des groupes etc

Le comportement individualiste et autocratique du président a fait perdre en synergie et en image collective. Le cumul de poste (CCME & CNDH) crée un problème détachable de ses fonctions, car notre président agit en sa qualité de dirigeant de deux conseils, qui lui fait outrepasser ses attributions prévues par le Dahir.

Le mode de fonctionnement du CCME n'est ni précis, ni clair. Les membres n'ont aucune connaissance des séminaires organisés, ni des conventions signées encore moins des décisions prises. Cela fait trois mois qu'on attend une convocation du comité de rédaction pour élaborer un avis sur le futur conseil et la participation politique et quatre ans pour une Assemblée Générale.

Les membres ont dénoncé avec responsabilité ce dysfonctionnement à chaque fois que l'occasion se présente.

Le CCME paralysé, est malheureusement sanctionné à la place du président qui navigue tous seul. Tous les travaux déjà effectués sont bloqués.

Même si les conflits organisationnels du CCME ont été niés par certains, considérés comme néfastes par d'autres, les faits sont là. Aujourd'hui les crises, les conflits sont présents.

Une organisation qui dure est celle qui sait traverser les crises et affronter les agressions dont elle est l'objet.

Je tiens à exprimer mon inquiétude mais aussi mon refus absolu à ce genre de blocage injustifiable qui porte atteinte au CCME, institution constitutionnalised.

J'en appelle à la responsabilité et au devoir de tout un chacun. Notre responsabilité nous dicte de nous réunir le plus rapidement possible.

A cet effet, je demande à Monsieur le président et à Monsieur le secrétaire général, de convoquer une réunion extraordinaire pour faire face à cette situation devenue insoutenable.

Je sollicite le rigoureux sens de la responsabilité.

Cependant, aucune réponse concrète n'est venue des responsables du CCME, par la tenue d'une assemblée générale. Par ailleurs, le président du Conseil de la Communauté Marocaine à l'étranger, cumule la présidence d'une autre institution nationale (le CNDH), sans parler d'autres missions importantes qui lui prennent beaucoup de temps, négligeant ainsi de s'occuper sérieusement de sa mission à la tête du CCME. Cette situation a créé un vide, engendrant un climat malsain de rivalité dans la course à la présidence, alors que les deux prétendants (le secrétaire général et le directeur-coordonateur général), sont également responsables de la situation de crise et de dysfonctionnements multiples dans laquelle est empêtrée l'institution.

Dés lors, l'agitation constatée dernièrement, à travers des initiatives occultes tout azimut lancées à l'extérieur du Maroc aux frais du contribuable par les deux rivaux, appuyés chacun par certains milieux, ne visent qu'au renforcement de chaque clan, à satisfaire des agendas de carrière individuelle et des intérêts matériels personnels.

Par ailleurs, maintenant que le CCME a été constitutionnalisé, permettant au Conseil d'être à l'abri des aléas des changements de majorité parlementaire, on ne voit poindre à l'horizon, aucune initiative gouvernementale pour opérationnaliser, dans la concertation nécessaire, l'article 163 de la Constitution, ainsi que les articles 16, 17, 18 et 30. Cette démission gouvernementale, caractérisée notamment par l'indifférence du ministre délégué auprès du chef du gouvernement, chargé des Marocains

résidant à l'étranger, jointe à la négligence du président du CCME, laissent le champ libre aux deux rivaux de prendre des initiatives douteuses, renouant avec des méthodes et des visées que l'on croyait à jamais révolues, après le Printemps arabe et sa composante marocaine du 20 février.

NOUVEAU MEMORANDUM AU PRESIDENT

En effet, une atmosphère de fin de règne s'est installée au Conseil, engendrant une course à la présidence pour devenir Calife à la place du Calife. Ainsi, le 15 septembre 2012, à l'insu même des membres du Conseil, le directeur-coordonateur et le secrétaire général ont provoqué une réunion quasiment secrète à Casablanca, avec certains acteurs associatifs de l'émigration, triés sur le volet sur des critères d'allégeance, pour « rénover », voir « révolutionner » le CCME et soit disant le mettre en ordre de marche, dans la perspective, disait-on, de l'opérationnalisation de sa constitutionnalisation. . .

L'objectif visé en réalité était de renforcer les camps respectifs des protagonistes à la succession, avec bien entendu la volonté de maintenir la mainmise sur le CCME, en terme de composition, d'attributions et de poursuivre sur la même lignée qu'en 2007, c'est-à-dire la méthodologie des pures nomination, reléguant l'idée même de représentativité, sous prétexte que le Conseil ne peut être que consultatif !

Pourtant, le discours royal du 6 novembre 2007 était très clair là-dessus, lorsque l'ex-institution du CCDH avait proposé au Roi Mohammed VI un avis consultatif, consistant à mettre en place un CCME nommé pour une période transitoire de quatre ans :

« Nous avons examiné attentivement la recommandation qu'elle a soumise à Notre Majesté, et ce, en partant de trois prémices de base :

- *D'abord, Notre conviction que la représentativité authentique procède, en fait, de l'élection. Toutefois, celle-ci risque de demeurer un simple exercice formel, tant qu'elle ne sera pas étayée par la crédibilité, l'éligibilité, la concurrence loyale et la mobilisation de nos citoyens émigrés.*
- *Le deuxième fondement induit la nécessité d'écarter la désignation directe, et ce, pour des raisons de principe. Car, c'est d'une instance représentative qu'il s'agit, et non d'une fonction administrative ou d'un poste politique. Par conséquent, l'élection reste nécessaire et souhaitable comme point de départ et comme objectif pour la mise en place de cette institution».*

Par ailleurs, l'article 25 du dahir fondateur du CCME, qui fait obligation aux responsables de présenter un avis consultatif du prochain Conseil, précise bien que pour le futur, « le Conseil doit veiller à garantir la plus efficace et la meilleure représentativité des communautés marocaines à l'étranger ».

Cette grave situation de crise, de confusion, d'agissements obscurs des numéros 2 et 3 du Conseil et de détournement de la

volonté royale, m'a amené à attirer une nouvelle fois l'attention du président du CCME, dans une lettre-mémoire où je réitérais également ma demande expresse de la tenue de l'assemblée générale statutaire du Conseil, qui n'avait pas eu lieu depuis celle de lancement tenue les 5 et 6 juin 2008. Au même moment, j'annonçais au président le gel et la suspension momentanée de ma participation au sein du CCME, tant que cette légalité n'a pas été scrupuleusement respectée et dans un délai très rapide.

Voici le contenu intégral de cette lettre-mémoire en date du 9 septembre 2012, qui ne porte que ma signature, d'autres membres étant revenus à la dernière minute sur leur engagement. L'utilisation du « Nous » au lieu du « Je » dans la lettre, trouve son explication dans ce fait.

LETTRE TRES URGENTE

AU PRESIDENT DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE MAROCAINE A L'ETRANGER

Rabat

Monsieur le Président du CCME,

Face à la grave situation de crise et de confusion qui prévaut au sein du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger et dont vous êtes en fin de compte le premier responsable dans le cadre du cumul, quelque soit par ailleurs le degré d'implication des uns et des autres, nous membres du CCME dont nous voulons sauvegarder la crédibilité et préserver l'avenir dans le cadre de la nouvelle Constitution, sommes dans l'obligation morale de vous interpeller urgemment et de vous demander d'assumer toutes vos responsabilités.

Fort de la connivence du Secrétaire général du Conseil, de votre silence injustifiable et se prévalant avec imposture de la responsabilité de directeur-coordonateur du CCME, Mr Driss Ajbali mène depuis quelques temps avec les ressources humaines et financières du Conseil, une action irresponsable et de fuite en avant en particulier à l'extérieur du Maroc, en servant un agenda douteux.

Celui qui est connu comme l'un des adversaires acharnés de l'ouverture de consultations plurielles avec les ONG de l'émigration; celui qui a eu depuis des années, avec d'autres responsables du Conseil, des attitudes hostiles à toute participation politique véritable par rapport au Maroc des citoyens marocains à l'étranger; celui dont les déclarations incessantes à la presse ont contribué à combattre avec acharnement la pleine citoyenneté des Marocains résidant à l'étranger et a dénigré de manière injurieuse et honteuse leur tissu associatif, se présente maintenant comme le chantre de l'ouverture et le champion du dialogue avec les ONG de l'émigration.

Cette volte face de dernière minute est trompeuse. Elle est l'expression d'une instrumentalisation personnelle pour des calculs inavoués. Le dialogue qui doit avoir lieu et que nous avons toujours appelé de nos vœux, en préparant au sein des groupes de travail du Conseil son organisation, qui nous a toujours été refusée par les instances dirigeantes du CCME, a ses exigences. Ce dialogue doit être officiel, assumé publiquement et au grand jour, préparé sur la base de normes et de critères précis, avec des objectifs déterminés et un ordre du jour bien arrêté. Ceci n'est nullement le cas avec les agissements occultes que nous dénonçons de toutes nos forces.

Voilà pourquoi :

- *Nous nous désolidarisons entièrement de ce genre d'initiatives douteuses prises à notre insu et recherchant en fait des objectifs personnels contraires à l'esprit qui doit animer tout un chacun à l'intérieur et encore plus dans l'action à l'extérieur au nom du Conseil.*
- **Nous vous demandons** *de prendre vos responsabilités pour mettre d'urgence un terme à ces agissements personnels dont vous êtes également entièrement responsable, mais qui ne nous engagent nullement, et nuisent à la crédibilité du Conseil et à tous ses membres.*
- **Nous vous rappelons** *l'impérieuse nécessité d'organiser en bonne et due forme une assemblée plénière statutaire . Cette instance est seule habilitée, après débat responsable, à valider ou non tout rapport d'activité, rapport stratégique ou rapport financier au nom du Conseil et à légitimer ou non tout avis consultatif du CCME sur les politiques publiques marocaines en matière de communauté, ou tout avis consultatif sur le futur Conseil. Nous déclinons toute responsabilité à propos de tout document de cette nature remis aux autorités compétentes ou bien au Parlement, dans le cadre de la nécessaire reddition des comptes, qui ne soit pas préalablement adopté dans ce cadre légal et responsable.*

La situation nous impose *de nous adresser également au Chef du Gouvernement pour réitérer la demande maintes fois exprimée publiquement par la société civile marocaine à l'étranger, d'organiser un dialogue national pour l'opérationnalisation optimale des dispositions avancées de la Constitution concernant les citoyens marocains à l'étranger et les étrangers au Maroc (articles 16,17,18,30,163). La préparation et le déroulement de ce dialogue national, doivent se faire avec l'implication responsable, ouverte et démocratique du tissu associatif de la communauté marocaine à l'étranger et celui des étrangers au Maroc.*

Monsieur le Président, après plus de 4 années et demi de son existence, le CCME est à un tournant délicat. Il vous appartient de mettre de l'ordre dans sa gouvernance et de créer les conditions propices urgentes pour que notre mission transitoire au sein du Conseil, se termine avec des résultats tangibles, dans l'intérêt du Maroc et de sa communauté établie à l'étranger, qui est la raison d'être de notre implication au sein de l'institution.

Dans l'attente de voir la présidence du CCME prendre ses responsabilités pleines et entières, nous exigeons de mettre fin aux initiatives douteuses en cours. Tout comme nous réclamons avec insistance l'opérationnalisation des dispositions du dahir n° 1 -07-208 du 21 décembre 2007 portant création du CCME et déclarons le gel et la suspension de notre participation en son sein, tant que cette légalité n'a pas été scrupuleusement respectée, en particulier la tenue de l'assemblée plénière annuelle, qui n'a eu lieu qu'une seule fois pour le lancement, les 5 et 6 juin 2008.

Dans l'attente de votre réponse écrite urgente, nous vous prions, monsieur le Président, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Amsterdam, le 09 septembre 2012

Abdou MENEHBI, Membre du CCME, Rapporteur de son groupe de travail « Citoyenneté et participation politique »

Ce nouveau mémorandum adressé au président du CCME, n'a nullement été pris en compte, en dépit de la gravité de la crise et du pourrissement de la situation. Le président fait comme si de rien n'était, et continue à affirmer publiquement, comme dans « *Al Alam* » du 2 et 3 février 2013, qu'il est à l'écoute de toutes les suggestions qui lui sont faites et que les membres du CCME qui critiquent sa présidence à l'extérieur, ne l'ont jamais saisi par écrit en interne dans ce domaine, ce qui est une contrevérité flagrante, comme le montrent les documents divers que nous avons reproduits plus haut.

Au même moment, le secrétaire général et le directeur-coordonateur général du CCME poursuivent, sans être rappelés à l'ordre, leurs agissements obscurs et leur entreprise de mystification auprès de la communauté marocaine à l'étranger, dans un but purement carriériste et de sauvegarde de leurs intérêts personnels. Dans cette atmosphère troublante et délétère de fin de règne, qui s'est installée à Hay Ryad à Rabat, ils procèdent, avec l'usage des deniers publics, à des intrigues et à la recherche de compromissions, moyennant des promesses illusoire et qui sont en tous les cas, l'expression d'une vision et d'une démarche anti-démocratiques de construction du futur CCME.

Mais, indépendamment de leurs intérêts personnels, le feraient-ils s'ils n'étaient pas épaulés, voir guidés par certains milieux qui ont d'autres agendas !?

ENSEIGNEMENTS A TIRER

A ce stade de l'analyse, que l'on nous permette de tirer certains enseignements du présent document, qui ne s'attaque pas à des personnes en tant que telles, mais à leurs pratiques publiques et à la ligne politique qu'elles ont suivi à la direction d'une institution nationale consultative, fonctionnant sur la base d'un dahir, qui se doit d'être respecté au niveau des obligations qu'il assigne aux responsables du Conseil, et en prenant en considération également les grandes avancées de la nouvelle constitution.

- 1- Les citoyens marocains à l'étranger, très attachés au Maroc, sont assoiffés de changement en impliquant les femmes, les jeunes, les intellectuels et universitaires, les cadres de diverses compétences, les acteurs sociaux, les créateurs. . . dans la direction et la réflexion du devenir de la communauté marocaine résidant à l'étranger. La politique suivie jusqu'ici par la direction actuelle du CCME, ne va pas dans le sens d'une relation apaisée et inclusive des diverses potentialités marocaines existantes à l'étranger.
- 2- Il est tout à fait inexact de prétendre, comme l'a déclaré récemment le président du CCME à « *Al Alam* » du 2 et 3 février 2013, qu'il existe une démocratie et un véritable dialogue au sein du Conseil, et que les divers points de vue sont pris en compte pour une préparation rigoureuse et méthodique de divers avis consultatifs. En fait, il n'y a jamais eu de démocratie interne, ni des discussions sérieuses sur les avis consultatifs que l'on se devait de présenter, compte tenu des missions centrales du CCME.
- 3- La faille dans la gouvernance du CCME et la médiocrité de ses résultats par rapport aux missions principales qui lui sont dévolues, proviennent notamment du dahir lui-même et de l'esprit avec lequel il a été mis en œuvre. En effet, sur proposition de l'ex-CCDH, qui avait préparé l'avis consultatif, le dahir portant création du CCME, a instauré un « *régime présidentiel* » sur mesure et très autoritaire, renforcé par un règlement intérieur tatillon et un comportement personnalisé à outrance, ayant raison sur tout et contre tout le monde, et ne laissant pratiquement aucune marge de manœuvre aux autres instances du Conseil et à ses membres.
- 4- Les nombreux séminaires internes organisés par le CCME ont concerné essentiellement les thématiques relevant des attributions du groupe de travail « *Citoyenneté et participation politique* ». Le but affiché était l'implication de l'ensemble des membres du Conseil dans le débat, mais avec en réalité, l'objectif de noyer le poisson dans l'eau et d'essayer de mettre coûte que coûte en minorité ou en contradiction, le point de vue des partisans de la participation.
- 5- En imposant une vision anti-démocratique de la gestion du dossier migratoire, principalement dans son volet citoyenneté et participation politique par rapport au Maroc, les responsables actuels du CCME ont porté un coup sévère aux efforts de démocratisation en cours au Maroc et d'approfondissement de l'Etat de droit.
- 6- Beaucoup d'argent a été englouti sous la rubrique « *préparation du rapport stratégique* » (Voyages, études,

rémunération conséquente de consultants, participation à des séminaires, sondages. . .), mais sans résultat concret.

7- Les responsables du Conseil n'ont ni suivi les obligations du dahir, ni pratiqué une liberté dans leur action, ni fait preuve d'une indépendance d'esprit dans leur démarche, mais ont suivi d'autres agendas qui continuent à s'opposer pour des raisons qualifiées de « *sécuritaires* », à la mise en pratique effective des droits civiques et politiques pleins et entiers des citoyens marocains à l'étranger par rapport au Maroc. Leur rapport avec le groupe de travail « *citoyenneté et participation politique* » et leur traitement négatif et obsessionnel de la question d'une véritable participation politique des citoyens marocains à l'étranger, tel que clairement développé par le discours royal fondateur du 6 novembre 2005, en sont l'illustration parfaite.

8- Les responsables du CCME ont non seulement entravé à dessein le fonctionnement du groupe de travail « *citoyenneté et participation politique* » dans ses tentatives de réaliser des consultations ouvertes, plurielles et démocratiques, pour préparer des projets d'avis consultatifs relevant de leur champs d'action, mais ils ont pratiqué une autre dérive. Sortant de leur obligation de réserve à la tête d'une institution nationale chargée d'émettre des avis consultatifs sur une thématique délicate et très sensible, ils n'ont cessé de mener publiquement jusqu'à maintenant, un plaidoyer contre cette participation politique, et une réelle démocratisation des institutions chargées des MRE, en instrumentalisant des études et sondages orientées et en tentant institutionnellement, d'étouffer tout débat démocratique réel en la matière. Le point de vue qui prévaut en dernière analyse est celui du chef, quelque soit par ailleurs la majorité indicative qui se dégage à propos d'une question donnée.

9- Au lieu de faire mûrir la réflexion de la participation politique dans une dynamique de débat productif, pour que cette participation soit traduite sur le terrain, les responsables du CCME ont tout fait au contraire pour étouffer la question et faire mourir l'idée même de cette participation.

Certains sont allés même jusqu'à déclarer – ou faire dire !-, à l'issue d'une réunion tenue le 19 janvier 2013 au siège du CCME, qu'ils n'envisagent pas à titre d'exemple, que le futur Conseil puisse avoir un groupe de travail sur la participation politique des citoyens marocains à l'étranger, alors que la question de la participation est encore loin d'être favorablement réglée dans les faits. Donc pour ces responsables, il faut enterrer le problème, en mettant notamment en place un Conseil composé sur mesure !!!

10- Le président du CCME n'a suivi aucune des clauses du dahir lui imposant des devoirs et des obligations qu'il doit assumer, au travers des tâches précises qu'il doit réaliser avec les autres membres de la direction. En dépit de cela, il s'est comporté comme au dessus des lois, conforté par le fait qu'aucune autorité supérieure n'a exigé de lui la reddition des comptes, principe qui a été pourtant constitutionnalisé. Cerise sur le gâteau, la mission de diriger en même temps deux institutions nationales constitutionnalisées, lui a été attribuée et maintenue jusqu'à présent.

11- S'il n'est pas profondément restructuré, démocratisé, doté de prérogatives réelles, géré de manière transparente et efficiente, avec l'obligation de rendre des comptes en interne et au niveau des instances concernées, le CCME risque de provoquer des réactions néfastes. Celles de donner le mauvais exemple aux autres institutions nationales et de faire perdre, notamment aux citoyens marocains à l'étranger, toute confiance dans l'adhésion et la participation à toutes les institutions nationales consultatives inscrites dans la nouvelle constitution.

12- Bien que constitutionnalisé, un grand risque plane sur le futur du CCME et l'achèvement de la réconciliation de l'Etat avec la communauté marocaine à l'étranger. La réactivation actuelle par certains responsables du CCME de « *cellules dormantes* », dans un esprit néo-amicaliste et pour satisfaire des intérêts purement carriéristes et personnels, va à l'encontre des grandes avancées de la Constitution et du sens de l'histoire.

13- La mise en place du CCME constitutionnalisé selon l'article 163 de la constitution, doit bien entendu tenir compte de l'expérience du Conseil durant les cinq dernières années. Mais on ne peut objectivement donner aux membres de la direction actuelle de l'institution, la responsabilisé de la préparation dans les faits du projet de loi du futur CCME. Une équipe qui perd entièrement dans l'accomplissement de sa mission centrale, ne peut être responsabilisée pour mener l'institution concernée, à un stade qualitatif supérieur. Comme le disait le célèbre Albert Einstein : « *On ne règle pas un problème en utilisant le système de pensée qui l'a engendré. Ce n'est pas avec ceux qui ont créé les problèmes qu'il faut les résoudre* »

14- La préparation de ce projet de loi nécessite bien entendu l'organisation d'un débat préalable, mais, contrairement à ce qui est avancé aujourd'hui à Hay Ryad à Rabat, et en l'état actuel des choses, le CCME ne peut être la plateforme idéale pour l'organisation de ce débat conçu par eux comme un forum. Les responsables du Conseil continuent à jouer sur l'ambiguïté et la pratique du double langage.

Ils se contentent de dire que la Constitution a « *tranché* » cette question de la participation politique, mais sans préciser concrètement ce qu'ils entendent par là, en laissant planer une « *ambiguïté féconde* ». Au même moment, les mêmes responsables donnent par ailleurs une interprétation très restrictive, voir anti-démocratique de l'article 17 de la Constitution, comme nous l'avons montré plus haut.

15- A notre sens, c'est à la Primature d'organiser ce forum, en fournissant toutes les garanties de sérieux, de crédibilité, d'ouverture et de transparence, avec une démarche de rigueur, ne souffrant d'aucune instrumentalisation ou manipulation. Les responsables CCME nous ont trop habitué à la récupération des études et des sondages, à l'instrumentalisation des colloques et séminaires et à la déformation de la position d'interlocuteurs dont ils ne partagent pas le point de vue.

16- Si le gouvernement Benkirane ne veut pas ou se sent incapable d'assumer cette responsabilité, il nous paraît hautement souhaitable qu'une commission soit désignée par Sa Majesté le Roi, pour prendre en charge la réunion des conditions objectives pour préparer un avant-projet de loi, digne des avancées de la Constitution du 1er juillet 2011, approuvée également par les citoyens marocains à l'étranger lors du référendum.

17- Dans le présent document, nous n'avons pas donné notre propre vision en termes d'alternatives concernant le CCME et la représentation au sein du Parlement. Ceci pourrait faire l'objet d'analyses ultérieures fournissant notre point de vue détaillé, en tant que composante de la société civile marocaine à l'étranger.

Ce sur quoi nous voudrions par contre insister, c'est le fait que le groupe de travail « *citoyenneté et participation politique* » a élaboré toute une méthodologie rigoureuse pour mener à bien les diverses consultations nécessaires, ainsi que les études en ce domaine dans le cadre d'une feuille de route précise.

Ce qui est important, ce n'est pas d'avancer sa propre conception des choses sur le futur conseil et les modalités de la participation au Parlement. Car les avis qui auraient dû être présentés, devaient être la résultante et le produit des vastes consultations ouvertes, plurielles et démocratiques qui n'ont pas eu lieu hélas, en raison de l'opposition systématique de la direction tripartite du CCME.

ATTENTION DE TOUS ATTIREE

C'est par rapport à ces enjeux que ma décision a été prise, non pas pour fuir mes responsabilités, par un abandon de terrain, mais pour les assumer dans toute leur plénitude, en alertant et en attirant l'attention de tous les milieux concernés.

Face à l'ensemble des dysfonctionnements graves analysés plus haut et qui perdurent, jetant le discrédit sur une institution nationale qu'il faut au contraire préserver et renforcer, mais sans que les autorités concernées ne réagissent. Devant la surdité de la présidence et face à l'irresponsabilité qui continue à dominer au sein du Conseil, sans que ceux qui en sont à l'origine ne soient nullement inquiétés, mais paraissent au contraire encouragés par certains milieux pour reproduire et rééditer des schémas inacceptables et irrecevables dans le Maroc d'après le discours historique du 9 mars 2011 et l'adoption de la Constitution avancée de 2011, on ne peut se taire, ou se limiter au simple gel ou à la suspension momentanée de la participation au Conseil.

Ces attitudes arrangent en fin de compte ceux qui paraissent décidés à poursuivre dans leur entreprise destructrice de l'esprit de la véritable démocratie participative. S'imposer le silence publiquement, comme l'exige le président, ou s'autocensurer comme l'impose le règlement intérieur du Conseil, en tentant de faire bouger les choses en interne qui ne bougent nullement, devient de la pure compromission et de l'absence de courage intellectuel.

Comme le dit le saint Coran, sourate 2 (La Vache), verset 42 : « *Ne couvrez pas le Vrai par le faux et ne taisez pas la vérité alors que vous savez* ».

Voilà pourquoi, en toute responsabilité, en mon âme et conscience et après avoir mûrement réfléchi, je confirme aujourd'hui même au président

du Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger, aux décideurs et à tous les milieux concernés, ainsi qu'à l'opinion publique marocaine en général, ma décision irrévocable de démissionner en tant que membre du CCME, afin de m'éloigner de cette politique du faux et du mensonge, suivie par les trois membres de la direction du Conseil, et de rester fidèle aux principes et valeurs qui ont guidé jusqu'ici mon action citoyenne, sans y déroger. Je préfère poursuivre cette action au sein de la société civile, parmi les citoyennes et citoyens marocains aux Pays-Bas, et par le biais de plateformes fédératrices du tissu associatif démocratique des citoyens marocains à l'étranger, en luttant pour les droits humains ici et là-bas et pour le respect de la dignité des citoyens marocains, où qu'ils soient.

Amsterdam, le 25 février 2013

Abdou MENEHBI *Démissionnaire du CCME*

